

CONFERENCE NATIONALE  
SOVERAINE

RAPPORT N°12 : SEANCE DU 23 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze, et le 23 juillet ;  
La Conférence Nationale a ouvert sa séance plénière à  
15 heures 30 minutes.

Après le cérémonial habituel (minute de recueillement, hymne national), le Président a pris la parole pour rendre hommage au génie togolais qui n'est pas destructeur et inviter les délégués à essayer de rétablir la vérité dans l'histoire sans violence verbale. Il a aussi demandé à l'Assemblée d'accepter de rendre grâce à Dieu à la fin de chaque séance et a souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, qui a repris sa place au sein de la Conférence.

La parole fut ensuite passée au Ministre BARQUE pour une Déclaration du Gouvernement. Dans cette Déclaration, le Gouvernement a indiqué qu'il reprenait sa place au sein des Assises nationales tout en émettant deux réserves : d'abord sur l'atmosphère qui règne au sein de la Conférence ; ensuite sur l'Acte N° 1. Parlant de l'Acte N° 1, le Gouvernement a déclaré qu'il ne s'estimait pas lié par les décisions des Assises Nationales qui sortiront du cadre de l'Accord du 12 juin 1991 passé entre le Collectif de l'Opposition Démocratique (COD) et le Gouvernement. Enfin, le Ministre BARQUE a souhaité que l'événement important que constitue la Conférence Nationale et qui doit permettre la réconciliation des Togolais puisse se dérouler dans un esprit de concertation, de dialogue, de tolérance et de respect mutuel.

Ce fut ensuite le tour du Ministre KOMLANVI de venir répondre à la lettre que lui a adressée le Présidium sur les problèmes de sécurité.

Celui-ci a déploré le fait de communiquer aux délégués des informations à l'état brut et sans vérifications préalables, ce qui crée un climat de psychose. Il a souhaité qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir. Il a enfin rassuré la Conférence sur la volonté du Gouvernement d'honorer ses engagements en ce qui concerne la sécurité des citoyens.

Après ces diverses interventions, un ordre du jour a été proposé par le Président, discuté et adopté par l'Assemblée. Il comportait cinq points :

- 1° Rapport de la séance du 22 juillet 1991,
- 2° Mesures conservatoires,
- 3° Exposé sur le budget de la Conférence Nationale,
- 4° Suite des communications,
- 5° Divers.

Après la lecture et l'adoption du Rapport de la séance précédente, le deuxième point de l'ordre du jour fut abordé.

Au cours des discussions qui se sont ouvertes suite à la proposition du Présidium d'obtenir des informations sérieuses avant de prendre cet acte ou de mettre sur pied une commission d'enquête qui se chargerait de rédiger cet acte après investigation, les délégués ont tour à tour pris la parole les uns pour démontrer l'urgence qu'il y avait à prendre ces mesures, les autres pour attirer l'attention sur les divers dangers

qu'elles peuvent engendrer. Le Trésorier payeur et le Directeur Permanent du RPT profiteront de cette occasion pour essayer de montrer le caractère non fondé de l'information selon laquelle la démolition de la statue du Président de la République aurait coûté 35.000.000 FCFA à l'Etat.

Le Présidium, pendant le même temps, a informé l'Assemblée sur les démarches déjà effectuées en ce qui concerne les mesures conservatoires notamment les lettres envoyées à certaines personnalités du monde financier.

Les discussions se poursuivront jusqu'à la première suspension de séance qui interviendra à 17 heures 35 minutes après la mise sur pied d'une Commission ad hoc chargée d'étudier la question.

Elle est composée des personnes suivantes : voir liste ci-jointe.

A la reprise des travaux à 18 heures 25 minutes, le troisième point de l'ordre du jour a été abordé et la parole a été donnée au Trésorier Général dont l'exposé sur le budget a été suivi de débats au cours desquels les délégués se sont informés notamment sur la provenance des fonds.

La série des communications fut ouverte par le représentant d'ECKANKAR, après que le Président eut, en application du Règlement Intérieur, expulsé de la salle pour une( 1) heure de temps deux délégués dont le comportement était de nature à perturber la séance.

Prenant la parole, le Docteur Adolph Séwa LACLE a présenté le groupe ECKANKAR et montré le lien étroit qui existe entre tous les événements qui bouleversent le monde actuellement. Après avoir insisté sur l'importance de la liberté, qui ne peut exister sans responsabilité, et sur l'Amour dans la vie de l'homme,

l'intervenant a invité chacun à la tolérance, à l'acceptation de l'autre, à la charité, à l'équité et au respect de toute vie humaine, avant d'implorer la bénédiction divine sur les travaux des Assises Nationales.

La deuxième intervention a été celle de l'Association Togolaise pour la Recherche Scientifique (A.T.R.S.) représentée par Monsieur Gerson Koffi-Kouma HODUTO. Celui-ci, après une brève présentation de son association, a insisté sur les libertés de penser, de parler, d'agir et de créer dans la vie d'un peuple. Il a également rappelé comment dans leur lutte contre l'étouffement, certains membres de l'A.T.R.S. ont été maltraités par nos dirigeants. L'intervenant, à l'aide des exemples précis concernant la hausse exagérée des prix des médicaments et du carburant, démontrera comment pendant sa vie, le régime en place est arrivé à transformer nombre d'échecs en victoires par voie de falsification de la vérité. La contribution de l'A.T.R.S. se fera sous forme d'une série de recommandations à l'endroit du Gouvernement de Transition.

Le Présidium a ensuite fait donner lecture de la communication de Monsieur DJOBO Boukari qui n'a pu être présent lui-même à ces assises.

Dans sa communication, celui-ci a d'abord tenu à rendre un hommage mérité à tous les acteurs de la lutte pour le changement, présenté ses condoléances aux familles des victimes, condamné les diverses tueries et réclamé la création d'une commission d'enquête en vue de faire une lumière sur ces massacres.

A travers une analyse minutieuse de la situation de notre pays, Monsieur DJOBO Boukari a essayé de mettre à nu la gangrène du mal qui ronge la terre de nos aïeux dans toutes ses dimensions : tribalisme, régionalisme, pléthore de l'effectif des militaires, violation des droits de l'homme, détournement des deniers publics, culte de la personnalité, endettement excessif, etc. Il

a également invité les Togolais à éviter le tribalisme et à procéder à une véritable réconciliation. L'analyse de Monsieur DJOBO Boukari sera suivie d'une série de propositions de remèdes qui portent entre autres sur l'organisation de la période transitoire, le profil du nouvel Etat démocratique, la réhabilitation de Sylvanus OLYMPIO, l'assainissement des finances de l'Etat, le rejet de l'offre de l'OUA d'organiser son prochain sommet à LOME.

Pour sa part, le Front des Associations en Lutte pour l'Emploi (FALE) représentée par M. Henri KOLANI, s'est attaché essentiellement au problème des chômeurs.

Avant d'expliquer les causes du chômage au Togo qui sont essentiellement le gaspillage des fonds de l'Etat, l'inadéquation de la formation à l'emploi, le cumul des fonctions, et de fustiger le népotisme, le tribalisme et le favoritisme qui caractérisent le recrutement dans la fonction publique, l'orateur a rendu hommage au Président KEREKOU dont le pays a initié la conférence nationale et fait une petite comparaison entre la situation des chômeurs actuels et des demi-soldes de 1963. Il a aussi demandé que la journée du 5 octobre soit décrétée "Journée Nationale de la jeunesse démocratique". L'intervenant a terminé sa communication avec une série de mesures pouvant aider à pallier le chômage.

Quant au Comité de Défense des Intérêts des Expropriés et Propriétaires, représenté par M. ATTIGLAH Prosper, il a eu essentiellement à se pencher sur le problème des expropriations depuis l'indépendance. Ces expropriations qui sont effectuées sans le respect de la procédure en la matière, ont fait beaucoup de victimes sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, l'intervenant a insisté sur le non respect de la destination des réserves administratives par les autorités de

notre pays qui n'hésitent pas à transformer ces réserves en domaines privés.

Enfin, Monsieur ATTIGLAH a proposé le recensement et le règlement des divers cas d'expropriation qui existent et l'élaboration pour l'avenir de normes assez rigoureuses devant régir les expropriations pour cause d'utilité publique qui constituent une exigence même du développement.

Le dernier intervenant de cette soirée a été Monsieur O. LASSEY, délégué d'Abidjan. Après un bref rappel de l'évolution institutionnelle du Togo depuis l'indépendance, l'intervenant a condamné les divers aspects du régime de l'arbitraire incarné par le RPT. Sa communication débouchera sur une série de propositions au rang desquelles, la réforme des institutions de l'Etat, l'identification et l'indemnisation des victimes du 23 septembre 1986, et la définition du profil du Premier Ministre de la Transition.

A ce stade des travaux, les communications furent suspendues pour faire place au cinquième point de l'ordre du jour c'est-à-dire, les divers.

Prenant la parole au nom du Collectif de l'Opposition Démocratique (COD), Monsieur GNININVI a tenu à apporter une réponse à la déclaration du Gouvernement. A cet effet, il a précisé qu'en ce qui concerne l'Acte N° 1 et la Transition, c'est à la Conférence de se prononcer. Quant à l'Accord du 12 juin, il a estimé qu'aucun des signataires de l'Opposition ne l'a dénoncé et qu'il s'agissait seulement pour les dirigeants de l'Opposition, dans le respect des principes démocratiques, de ne pas imposer leur point de vue à toutes les composantes de la Conférence.

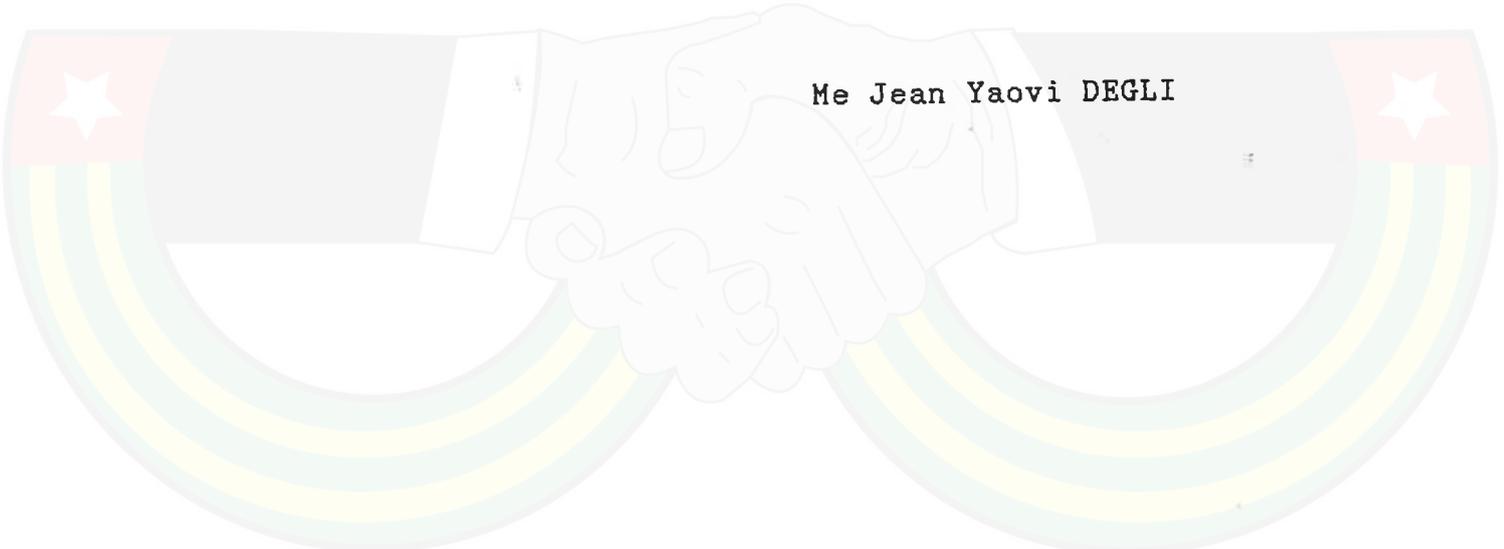
Divers intervenants prendront la parole après, certains pour exiger une réponse à la déclaration du Gouvernement, d'autres

pour demander que la Conférence s'octroie une ligne téléphonique, ou alors pour faire diverses autres mises au point.

La séance sera levée à 22 heures 30 minutes après une minute de recueillement .

Fait à Lomé le 24 juillet 1991

Le Rapporteur Général,



Me Jean Yaovi DEGLI

[www.cnstogo.com](http://www.cnstogo.com)

LISTE DE PRESENCE

---

MM	ADDRA	Grégoire	UTD
	AGBAHEY	Edoh	Avocat
	AHO	Yao-Messan	BCEAO
	AMORIN	Ayao Tavio	Ingénieur en Informatique
Me	AQUEREBURU	Adjoa	Notaire
	BESSOU	KPEGLO Ignace	Ingénieur en Electromécanique
	DADZIE	Elom	Douanes
	DARRAH	A. Gninévi	Cadre Commercial
	EDOH	Jean	CDPA
	ETSI	Agbéko	Paysan
	FOLLY	Antoine	UDS
Mme	FREITAS	T.	Direction Economie
MM	GBEASOR	Ayéwanou	BCEAO
	GNASSOUNOU	Sénam	TRESOR
	LAWSON	Latévi Georges	
	MENSAH	Mensavi	APB
	OLYMPIO	Bébi	Avocat
	PAASS	Kossi	APB
	SOEDJEDE	Douato	Expert Comptable
	ZOTCHI	Kodjo	Avocat